

## **CONCOURS DES ILLUMINATIONS ET DECORATIONS DE NOEL**

### **DEROULEMENT DU CONCOURS**

Le concours est ouvert aux habitants de la commune de Verniolle, après inscription de manière individuelle en mairie du 17 novembre au 14 décembre 2014 .

Le jury établit un classement dans chacune des 3 catégories suivantes :

1° catégorie : Maisons ( fenêtres, façades, balcons)

2° catégorie : Jardins

3° catégorie : Commerces et locaux professionnels

Les 3 premiers de chaque catégorie se verront remettre une récompense

Le concours se déroule du 14 décembre au 2 janvier 2015

Les illuminations et décorations devront être visibles de la rue ou de la route entre 18h et 22h . Le jury ne rentrera pas dans les propriétés privées.

Les Verniollais , inscrits au concours d'illuminations et décorations de Noël des maisons, jardins et locaux professionnels, acceptent, sans réserve, le présent règlement ainsi que les décisions du jury.

### **REGLEMENT DU CONCOURS**

#### **Article 1 : Objet**

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, le CCAS de Verniolle, dépendant de la Mairie, organise un concours sur le thème des illuminations et décorations de Noël afin de faire vivre l'esprit de Noël dans les rues du village.

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les habitants de la commune.

Il se déroulera du 14 décembre au 2 janvier 2015.

#### **Article 2 : Inscription**

Les Verniollais désirant participer doivent s'inscrire au moyen du formulaire du concours des illuminations et décorations de Noël , disponible en mairie.

#### **Article 3 : Délai de participation**

Les inscriptions doivent être déposées en mairie de Verniolle au plus tard le 14 décembre 2014  
Aucune inscription par téléphone ou par internet n'est acceptée.

#### **Article 4 : Catégories**

Les participants doivent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

1° catégorie : Maisons (visibles de la rue ou de la route) : décors façades, fenêtres, balcons

2° catégorie : Jardins (visibles de la rue ou de la route)

3° catégorie : Commerces et locaux professionnels (visibles de la rue ou de la route)

#### **Article 5 : Critères de sélection**

Le concours d'illuminations et décorations de Noël prend en compte :

- La qualité de l'agencement des illuminations et décorations de Noël : effet d'ensemble .
- Le sens artistique : l'originalité
- La visibilité de la rue : critère d'animation de la voie publique
- Les efforts en matière de développement durable et économies d'énergie : utilisation d'ampoules et guirlandes à basse consommation

#### **Article 6 : Composition du jury**

Le jury est composé de membres du CCAS de Verniolle

Le jury passera voir les illuminations et décorations en journée et de nuit afin d'attribuer les prix ;

Les participants ayant obtenu le 1° prix durant 2 années consécutives dans leur catégorie seront placés « hors concours » les 2 années suivantes et seront invités à faire partie du jury.

Les membres d jury ne peuvent pas participer au concours

#### **Article 7 : Résultats et remise des prix**

Les résultats du concours seront communiqués le jour de la remise des prix par Monsieur le Maire le dimanche 4 janvier 2015 en même temps que l'accueil des nouveaux arrivants et seront diffusés sur le site internet de Verniolle et sur la Feuille d'Aulne

#### **Article 8 : Droit à l'image**

Les participants acceptent que les photos de leurs illuminations et décorations soient réalisées et autorisent leur publication dans les supports de communications de la mairie de Verniolle

#### **Article 9 : Acceptation du règlement**

L'inscription au concours entraîne, de la part des candidats , l'acceptation, sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury